

Waltz

MM. les abonnés de l'extérieur, qui éprouveraient quelque interruption dans la réception de la feuille, sont priés d'en informer l'éditeur; bien qu'aucun retard ne puisse provenir du bureau du journal, où les expéditions se font, chaque jour, avec la plus scrupuleuse exactitude.

EXTÉRIEUR.
AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Rio-Janéiro, le 14 mai. — Depuis que les nouvelles d'Europe avaient annoncé que le Portugal pensait à remettre le Brésil sous sa dépendance, on crut ici que la France voulait l'y aider, et cette opinion avait fait naître contre elle des sentimens fâcheux que la publication de la correspondance suivante a fait disparaître :

Bahia, 9 janvier 1824.

Monsieur, on parle dans le public de prétendues dispositions manifestées par la France d'aider l'Espagne et le Portugal à reconquérir leurs anciennes colonies. Ces bruits, bien qu'ils soient entièrement contraires à la vérité, ne sont pas moins de nature à inquiéter quelques personnes, et à nuire au commerce et aux sujets français établis dans cette province. Il est de mon devoir de déclarer que je suis autorisé à les démentir fortement, et de lui assurer que la France, loin d'avoir contre le Brésil aucune vue hostile, désire, au contraire, resserrer de plus en plus les liens qui existent entre les deux pays.

Le consul de France, GUINEBAUD.

A. S. Exc. M. de Vasconcellos, secrétaire du gouvernement.

Dans sa réponse datée du 9 janvier, M. de Vasconcellos dit qu'en effet ces bruits avaient été répandus, mais que le gouvernement du Brésil n'y avait point ajouté foi, et maintenant moins que jamais, puisqu'ils sont démentis par M. le consul de France. « On ne croira jamais, dit-il, qu'une nation aussi éclairée que la nation française veuille contribuer à l'oppression d'un pays qui a légitimement proclamé son indépendance politique. »

Dans une autre lettre adressée par M. le consul de France le 12 mars, à M. Francisco Vianna, président du gouvernement de la province de Bahia, il informa S. Exc. qu'attendu la tendance des pères de famille brésiliens à envoyer leurs enfans en France pour y puiser l'instruction, les commandans des bâtimens de S. M. T. C. sont autorisés à recevoir à bord ces jeunes brésiliens. M. le consul se flatte que S. Exc. trouvera dans cette communication une nouvelle preuve des véritables sentimens dont le gouvernement de France est animé à l'égard du Brésil.

Au sujet de cette correspondance extraite du *Constitutionnel*, la *Quotidienne* dit que, si elle est vraie, elle montrerait l'imprévoyance et la précipitation du cabinet français dans la reconnaissance des insurgés de l'Amérique.

ESPAGNE.

Madrid, le 22 juillet. — Les tirages au sort s'effectuent toujours avec une grande lenteur et avec des difficultés plus grandes encore. Dans quelques endroits des injustices criantes ont été commises par les autorités, par suite desquelles de nombreuses plaintes ont été adressées au tribunal supérieur de la province. Il paraît qu'elles étaient si bien fondées que ce dernier s'est vu obligé d'annuler le tirage et d'ordonner que l'on y procédât de nouveau, en y faisant participer les volontaires royalistes qui en avaient été dispensés par les municipalités.

— Depuis le voyage que LL. MM. ont fait à Cuença, on recommence à parler beaucoup du rétablissement de l'inquisition. Le clergé de cette ville, influencé par la junte apostolique, qui sans cesse vise à ce but, a sollicité du roi le rétablissement du saint tribunal.

— L'ex-ministre comte d'Ofalia, qui devait se rendre à Alméria, lieu de sa naissance, a obtenu de pouvoir habiter la ville de Grenade.

— Le conseil de Castille s'occupe incessamment des mesures convenables pour détruire entièrement les doctrines professées pendant les trois dernières années, et qui ont été enseignées par les professeurs chargés de l'instruction publique. A cet effet, il s'occupe, dit-on, de la rédaction d'un décret d'après lequel tous les ex-professeurs et les étudiants âgés de plus de 18 ans ne pourront plus exercer leur profession à l'avenir, qu'après s'être purifiés devant qui de droit.

— On vient d'amener, des prisons de Roa dans celles de Madrid, le lieutenant-général Martin, frère du général l'Empécinado.

— Les dernières lettres de Lisbonne assurent que les cortès de Lamégo se réuniront le 1er octobre. Une autre lettre, de très-fraîche date de la même ville, écrite par une personne

nsberg h.

digne de foi, dit que S. M. la reine ne paraissait point se préparer à quitter le Portugal, et qu'elle a demandé au roi Ferdinand, son frère, de conserver à Lisbonne, comme ambassadeur, le duc de Villa-Ermosa. Il paraîtrait effectivement que S. M. C. a accédé à la demande de son auguste sœur, car, tandis que l'on attendait ici d'un moment à l'autre M. le duc, on en a reçu une lettre (et je vous garantis ce fait) où S. Exc. annonce qu'elle restera encore deux mois au moins à Lisbonne.

— Les lettres de Vera-Cruz vont jusqu'au 4 mai. La prohibition pour l'introduction des marchandises espagnoles était toujours aussi rigoureuse que par le passé.

ALLEMAGNE.

(Extraits de la Gazette-Universelle d'Augsbourg.)

Mayence, le 18 juillet. — Un exposé des négociations qui ont eu lieu à la commission centrale pour la navigation du Rhin, ne sera pas sans intérêt pour vous. Le différend qui s'est élevé entre le grand-duché de Hesse et le duché de Nassau relativement à la navigation de Cologne à Biberich, sera terminé le 20 de ce mois par la commission centrale, qui en décidera à la majorité. Le droit contesté par le gouvernement grand-ducal, aux bateaux venant du Mein, mais non de Francfort, pour naviguer vers le Haut-Rhin, de passer devant Mayence sans décharger, a mis le gouvernement de Nassau dans le cas de porter plainte à la diète, dont on attend la décision sur cet objet. Dans ces entrefaites, les envois de marchandises de Cologne à Biberich ont été suspendus, attendu que la reprise des envois de là, vers le Haut-Rhin ne peut avoir lieu, que moyennant le paiement d'une caution considérable.

M. le président Delius, commissaire de la Prusse, est venu ici, il y a quelques jours. La Prusse ne paraît pas vouloir se départir de la prétention que la navigation soit libre jusque dans la mer, et la Hollande ne paraît pas disposée à y accéder. Dans cet état de choses, la commission centrale s'est déterminée à prier les gouvernemens de décider ce différend dans un intervalle de deux mois, tandis que la discussion sur le règlement définitif de navigation à introduire, pourrait commencer de suite. D'autre part on dit que les négociations entamées à La Haye entre la Prusse et la Hollande sur cet objet, promettent un heureux résultat, et sont à peu près terminées. Il est d'une nécessité urgente pour le commerce du Rhin de faciliter la navigation de ce fleuve. On parle beaucoup de l'établissement de bateaux à vapeur; cette utile invention a maintenant l'approbation générale. Le préjudice qui pourrait en résulter pour quelques individus, n'empêchera pas, à ce qu'on espère, les états riverains du Rhin, de mettre en activité un établissement aussi bienfaisant.

Du 27, sous la rubrique d'Odessa, le 12 juillet: « Les dernières lettres de Constantinople, en date du 5, confirment tout ce que nous avons dit relativement aux négociations de lord Strangford, sur sa conférence du 25 juin, et sur la réponse du reiss-effendi. Elles ajoutent les détails suivans :

« M. de Minciaki, avait déjà reçu le 4 juin, de Pétersbourg, la nouvelle de la nomination de M. le marquis de la Ribeaupierre, en qualité d'ambassadeur. Cette conduite généreuse de l'empereur Alexandre a mis le noble lord à même de convaincre plus facilement le reiss-effendi des intentions pacifiques du cabinet russe. Il a ajouté qu'aussi-tôt que le gouvernement turc aurait rempli ses promesses sur l'évacuation des principautés, la nomination de l'ambassadeur serait communiquée officiellement. Le reiss-effendi a répondu en donnant l'assurance que la Valachie devait déjà être évacuée en grande partie; mais il a montré quelque inquiétude relativement à la Moldavie, qui, étant l'asile de tous les esprits remuans, demandait plus de circonspection; que cependant, pour conserver la paix, la Porte ferait encore ce sacrifice et ordonnerait aux hospodars de rétablir entièrement l'ancien ordre de choses. Lord Strangford a paru satisfait, et a envoyé, dit-on, à Londres et à Pétersbourg, sur le résultat de ses efforts, des rapports détaillés dans lesquels il a exposé les concessions faites jusqu'à présent par le divan. On assure qu'il a en même tems fait l'éloge de la protection dont la religion chrétienne jouit dans tout l'empire ottoman.

» Lord Strangford paraît s'intéresser pour la cour de Danemarck, à l'effet de lui obtenir également la liberté de la navigation dans la mer Noire.

» M. le comte Guilleminot qui, dans les premiers jours après son arrivée, avait fait peu de visites, en a rendu depuis à tous les ministres, avec beaucoup de pompe. Son audience du grand-visir a eu lieu avec une magnificence extraordinaire. Ce n'est que dans quelques mois qu'il en aura une du sultan

Bucharest, le 12 juillet. — « Il paraît que les troupes ottomanes évacuent enfin nos principautés. Il est déjà parti 800 hommes, et l'on dit que dans 15 jours les Bischli-Aga arriveront; et que tout doit être remis sur l'ancien pied. L'hopodar doit avoir reçu les ordres les plus précis à cet égard. »

ANGLETERRE.

Londres, le 27 juillet. — Il est arrivé ce matin des gazettes de New-York, qui vont jusqu'au 2 de ce mois.

On y trouve une lettre fort remarquable écrite de Guayaquil, le 18 mars, par le capitaine américain William Weelwright, de New-bury-Port :

» J'ai laissé Lima, dit-il, entre les mains des espagnols. Tout y était parfaitement tranquille : les propriétés sont respectées, on n'entend parler d'aucun excès quelconque. Quelles seront les suites de cet événement? il est impossible de le dire. *L'armée espagnole est formidable.* Si Bolivar a le tems de faire venir des troupes de Venezuela, il pourra reprendre ses avantages; mais si l'armée espagnole le presse vivement, avant que ses renforts puissent arriver, il sera forcé de battre en retraite. »

(Etoile.)

— Les nouvelles de la côte d'Afrique continuent à être de plus en plus fâcheuses. Les Fantis, qui étaient à la solde anglaise, ont abandonné tout-à-coup leurs drapeaux. Les Aschantis voient ainsi doubler leurs forces.

— Les communications entre les cabinets étrangers et le gouvernement britannique continuent avec la plus grande activité. On suppose qu'il s'agit de négociations d'une grande importance, et qu'elles embrassent les affaires de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce. Notre gouvernement s'étant refusé à envoyer un ministre au congrès projeté, on en a empêché la réunion. Les conférences de Johannisberg ont principalement rapport, à ce que l'on dit, aux états d'Allemagne; mais si les affaires de l'Espagne et du Portugal y sont discutées, ces délibérations n'exerceront aucune influence sur la ligne de conduite que notre gouvernement a l'intention de suivre. Dans le cas où les prochaines dépêches du colonel Hamilton confirmeraient les rapports favorables précédemment reçus de Colombie, notre gouvernement, à ce qu'on assure, reconnaîtra aussitôt cette république. On ne fait à Cadix aucun préparatif d'expédition pour l'Amérique du Sud, et l'Espagne n'a d'ailleurs ni les vaisseaux ni l'argent nécessaires pour une semblable entreprise.

(Morning-Advertiser.)

— Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, gendre du roi, vient de se conduire avec une générosité d'autant plus remarquable envers Rossini, qu'elle contraste fortement avec l'excessive lésinerie des anglais les plus riches. L'usage du célèbre compositeur italien est de ne se rendre à aucune soirée musicale à moins de 50 guinées. Il a dirigé trois fois le concert du prince; c'était donc 150 guinées qui lui revenaient : S. A. lui en a envoyé 500 avec une superbe épingle en diamants.

— Le jeune duc de Buccleugh, indépendamment du duché de ce nom, hérite encore de celui de Queensberry et du comté de Doncaster. On calcule que ce jeune écossais, qui n'a encore que 18 ans, jouira d'un revenu foncier de 200,000 liv. sterl. (5 millions de francs). La moitié de ses biens est située en Ecosse, et l'autre en Angleterre.

— Voici l'extrait d'une lettre écrite par un officier à bord de la corvette de découverte *the Griper*, à la hauteur des Orcades, le 2 juillet :

Le gouvernement nous a pourvus de tout ce qui peut contribuer à notre bien-être et à notre sûreté. Nous avons des vêtements complets de fourrure, des sacs pareillement doublés de fourrure, longs de 6 pieds et assez larges pour qu'un homme puisse y coucher, et des oreillers imperméables à l'air et qu'on peut gonfler pour s'y reposer. Ces oreillers sont faits de canevas d'un tissu fort serré, dont deux pièces sont collées ensemble, par une composition de gomme élastique dissoute en naphte. et on peut les gonfler par le moyen d'un tuyau pratiqué dans un des coins. Quand ils sont dégonflés, ils font un si petit volume qu'on peut les mettre dans la poche. Nous avons encore des vêtements imperméables à l'eau, et des objets de campement tous adaptés au climat que nous devons braver, et confectionnés de la même étoffe. On en a fait même des couvertures pour deux bateaux dont nous avons les carcasses en bois : chacun de ces bateaux, tout équipé, ne pèsera que 150 livres, et portera 6 personnes et quelques objets nécessaires. Le détachement qui doit se diriger de la baie de Repulse vers les bords de la mer Arctique consiste en douze personnes, et si nous trouvons la mer libre de glace nous longerons les côtes en ramant.

Nous avons embarqué, à Stromnes, deux bidets pour porter le bagage à travers la péninsule de la baie de Repulse à la mer arctique; ce sont de beaux petits animaux très-forts et endurcis à la fatigue. Le bagage sera chargé sur une charrette dont nous avons les pièces, avec six paires de roues de différentes dimensions, et que nous monterons à notre arrivée. Cependant on croit généralement que les chiens des Esquimaux nous rendront plus de service en traînant notre bagage sur des traîneaux, et à cette fin on nous en a fourni plusieurs de différentes grandeurs. Ces détails vous donneront une idée de la manière dont nous pensons exécuter l'expédition après notre arrivée au détroit de Hudson. Nous espérons atteindre le but proposé, etc.

Paris, le 29 juillet. — On a découvert récemment, rue d'Angenteuil, la maison où demeurait et dans laquelle est mort Corneille.

— Hier, vers les trois heures de l'après-midi, pendant l'Académie ballottait les candidats au fauteuil, le bruit se répandit sur le pont des Arts, que les quarante réduits à trente-huit, voulant se donner deux associés distingués par de grands succès littéraires, avaient appelé dans leur sein MM. C. Delavigne et Lebrun. On a su le soir que M. de Quelen, archevêque de Paris, et M. Soumet, étaient élus.

Au premier tour de scrutin, [Mgr.] l'archevêque de Paris a été nommé à la majorité de 22 voix sur 32.

M. Soumet, au premier tour, a obtenu 16 voix, M. Casimir Delavigne 15, et M. Pouqueville une.

Au deuxième tour, M. Soumet a obtenu 18 voix, et M. Delavigne 14.

— M. le baron de Rothschild vient d'envoyer à M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, une somme de douze mille francs pour être distribuée aux indigens de la ville de Paris, à l'occasion de son mariage.

— Des lettres de Lisbonne, en date du 24 de ce mois, ne laissent aucun doute sur la prochaine arrivée des troupes anglaises et hanovriennes en Portugal. Des détachemens portugais se sont rapprochés des frontières d'Espagne; d'un autre côté la garnison française de Bilbao s'est portée vers la Galice, on croit que la division du Haut-Ebre suivra ce mouvement.

« Les gardes-du-corps qui arrivent ici après-demain, venant de Madrid, y resteront jusqu'à nouvel ordre.

» Il est bien certain qu'un corps de troupes françaises, fort d'environ 20,000 hommes, va passer ici pour entrer en Espagne; de ce nombre est la division de l'armée de réserve commandée dans ce département : ce mouvement commencera le 1er août prochain. »

(Pilote.)

— Une dépêche télégraphique annonce que la frégate *l'Amazone*, est partie aujourd'hui de Brest. Cette frégate, qui monte le premier équipage de ligne, et qui est commandée par M. Arnoud, capitaine de vaisseau, va rallier le cadre d'évolution sous les ordres de M. le vice-amiral baron Duperré.

— M. le comte de la Ferronays est parti de Cronstad le 27 sur la corvette *l'Egérie*, faisant partie de la division de la marine française, stationnée dans ce port. La corvette *la Salamandre* et la frégate *l'Aréthuse* n'attendent plus qu'un vent favorable pour lever l'ancre.

— On dit que l'empereur de Russie avait exigé des souverains de l'Europe une déclaration solennelle en faveur de Ferdinand pour l'aider à conquérir ses colonies. Cette nouvelle paraît avoir été démentie. Les vœux de l'empereur Alexandre sont connus depuis plusieurs mois, à savoir qu'une mission des puissances alliées engage les Américains, sous la promesse d'une amnistie générale garantie par l'Europe entière, à revenir paisiblement sous le sceptre de Ferdinand (ce qui est le vœu de la majorité), ou du moins à proposer des arrangements qui puissent s'accorder avec les principes de la légitimité et avec les devoirs, que même en cas de séparation, les parties d'un état ont l'une envers l'autre sous le rapport de la diète nationale.

(Quotidienne.)

— Un correspondant ministériel de la gazette d'Augsbourg prétend que le ministère pourrait bien rétablir l'odieuse censure, c'est son expression, après la cession actuelle.

— Le premier collège électoral d'arrondissement de Paris s'assemble lundi prochain pour nommer un député en remplacement du général Foy, qui ayant été élu dans trois arrondissements, a opté pour celui de Vervins. Les électeurs constitutionnels de ce collège, composé des 1er. et 4e. arrondissements municipaux, sont convenus de porter leurs suffrages sur M. Dupont (de l'Eure).

— Le conseil d'état est saisi par le ministre de l'intérieur de la question de savoir si l'on peut retenir en France les déportés de la Martinique, détenus à Brest sans jugement. Cette décision importante sans doute sera publiée.

— Un pourvoi en cassation a été déposé ce matin dans le sein de la cour au nom de six des déportés de la Martinique.

— Le roi vient de donner l'autorisation d'imprimer, aux frais du gouvernement, un ouvrage qui doit fixer l'attention publique. Il est intitulé : *Introduction des soirées napolitaines ou Lettres sur l'Italie, considérées sous le rapport de la religion*, adressées à un pair de la Grande-Bretagne, par Pierre... de la Chapelle, membre de plusieurs sociétés savantes. Destiné à conduire au grand œuvre de la réunion catholique, ce livre doit produire une grande sensation.

— La police a fait saisir hier, au Palais-Royal, chez M. Dufriche, libraire, les *Chansons de Béranger*, *Valentine*, *le Pasteur d'Uzès*, les *Lettres normandes*, et autres ouvrages publiés depuis long-tems, et qui ont été l'objet de poursuites et de condamnations.

— On vient de saisir la seconde édition du *Curé capitaine* roman qui eut beaucoup de débit dès sa première apparition il y a cinq ans.

— On a appelé aujourd'hui au tribunal correctionnel, l'affaire de M. Michaud, poursuivi pour avoir publié la lettre de Mgr. le cardinal archevêque de Toulouse. M. Michaud a été déclaré déchu.

M. l'avocat du roi conclut à ce qu'il soit donné défaut contre M. Michaud, et qu'il soit condamné à 30 fr. d'amende.

Le tribunal remet à huitaine pour prononcer le jugement.

— On mande de Strasbourg, le 24 juillet :

« Depuis plusieurs jours les feuilles allemandes sont remplies de détails affligeans des désastres occasionnés par les ouragans et la crue des eaux.

— On nous écrit de la Bavière rhénane : « De mémoire d'homme, les prix des denrées n'ont pas été aussi bas que dans ce moment. La pièce de vin de 1819 et de 1822 se vend à 100 florins, meilleur marché que dans les années où on les a récoltés. Il existe encore de grandes provisions de pommes-de-terre qu'on vend à raison de 8 à 15 sous l'hectolitre, seulement pour s'en défaire. Cette baisse de prix s'étend aux objets de la moindre valeur. En général, la richesse des vigneronnes et des paysans a diminué beaucoup depuis quelques années. »

— On se pressait aujourd'hui devant le magasin du libraire Ladvocat, au Palais-Royal, pour admirer le *Buste de lord Byron*, que l'éditeur des traductions de ce poète illustre a fait exécuter par l'habile sculpteur Flatters. Toutes les personnes qui ont connu lord Byron admirent à la fois la belle exécution et la ressemblance de ce buste.

— Plusieurs journaux annoncent que le général Quésada, gouverneur de Madrid, a fait publier de nouveau l'art. 7 du traité conclu le 9 février dernier, entre les gouvernemens français et espagnol, concernant les individus ou guérillas qui attaqueraient les troupes françaises. Des commissions militaires sont même chargées de juger ceux qui seraient pris les armes à la main. Cette mesure nous surprend d'autant plus, que nous n'avons pas entendu dire qu'il y eût en Espagne des bandes de guérillas qui osassent attaquer les Français. S'il, en existe, il n'est pas probable que ce soit des constitutionnels; car ceux-ci ont trop besoin de nos troupes en ce moment pour se conduire avec cette imprudence. Seraient-ce par hasard quelques transfuges de l'armée de la foi? La Quotidienne, le Drapeau blanc ou l'Etoile, qui sont toujours bien informés, pourront nous l'apprendre.

— Le projet du canal de jonction de la Loire au Cher vient d'être définitivement adopté; ce canal, partant de la Loire, en face de la Madelaine, débouchera dans le Cher près du pont des Césars; sa longueur totale sera de 2482 mètres. Il sera exécuté sur des dimensions telles que les plus grands bateaux dont on fasse usage sur la Loire et le Cher pourront y être reçus.

— Une entreprise assez extraordinaire attire en ce moment, de vingt lieues à la ronde, la foule des curieux à Romalard, dans les environs de Mortagne, en Normandie, sur les rives de la rivière d'Huysne. Cette rivière ayant creusé une grande excavation dans le sol, on avait le dessein de la faire combler par des terres apportées d'une butte de 100 pieds de hauteur, située dans le voisinage; mais son abord très-difficile pour les voitures, le long circuit à faire pour traverser la rivière par le pont, les prairies qu'il fallait franchir, rendaient l'entreprise coûteuse et difficile. Pour en venir à bout on a imaginé de faire traverser les airs à cette montagne, et de lui faire parcourir une espace de 150 toises en une minute. A cet effet, un char élégant chargé de 1200 livres de terre, glisse le long d'une corde tendue du haut de la montagne au bas du vallon et remonte de lui-même après avoir déposé sa charge. Il transporte 8 pieds cubes à chaque voyage et en fait 12 par heure. Ce nouveau mode de transport semble pouvoir être appliqué dans beaucoup d'occasions.

BOURSE du 28 juillet. — 5 p. 100 consol. ont fermé à 98 fr. 45 c. — Act. de la Banque 1845 fr.

Du 29. — 5 p. 100 cons. ont fermé à 98 fr. 25 c. — Action de la Banque, 1845 fr.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 1er août. — S. M. par arrêté du premier juillet, a statué que l'article 9 de l'arrêté du 6 novembre 1822, doit être entendu dans ce sens qu'en plaçant dans les colonies de la société de bienfaisance huit enfans trouvés, abandonnés ou orphelins, pour la somme de 360 florins, il y sera reçu *gratis*, en sus de ce nombre d'enfans, trois mendians et une famille composée de cinq personnes.

— Le gouverneur de notre province a envoyé aux autorités rurales une circulaire dans laquelle S. Exc. recommande une stricte surveillance pour l'exécution de la loi sur l'impôt de mouture, dont le produit est loin, dit S. Exc., d'atteindre le taux auquel il devrait s'élever, à cause des moyens qu'emploient un grand nombre de contribuables pour se soustraire aux obligations que la loi leur impose. S. Exc. engage MM. les mayeurs à sévir contre les coupables conformément aux dispositions de la loi.

— Depuis long-tems les regards ne cessent de se fixer sur la détresse de l'agriculture de notre royaume, les journaux même de diverses couleurs ont fait retentir leurs plaintes à ce sujet; des hommes amis de la patrie et portés pour le bonheur de leurs concitoyens, ont publié sur ce sujet des écrits vraiment nationaux, et d'après lesquels il ne reste plus aucun doute que le gouvernement prendra en considération la position dans laquelle se trouvent nos campagnes. Nous venons, en outre, d'apprendre qu'il est fortement question, par acte de réciprocité, d'une disposition royale qui défendrait l'entrée des marchandises françaises en général dans les Pays-Bas, arrêté qui serait sous peu de jours mis à exécution.

Nos lecteurs apprendront avec intérêt cette nouvelle que, sans la garantir, nous publions volontiers, attendu qu'elle est d'un intérêt général pour tous les habitans. On nous objectera peut-être que des matières premières, qui doivent venir de France, nous sont indispensables; nous répondrons à cela que des milliers de bras, actuellement dans l'inaction, trouveront à s'occuper. Les amateurs de bon vin se plaindront également; en revanche tous ceux qui sont attachés à la littérature, à la typographie, aux lettres, à la fabrication des draps, bijouteries, modes et autres objets de luxe s'en réjouiront.

(Courrier des Pays-Bas.)

— L'affaire des neufs forestiers de l'inspection de Mons durera encore

plusieurs jours. Hier, MM. Piquet et Barbanson ont porté la parole pour le principal accusé, M. Debehaut de Mons. L'audience a été terminée par la plaidoirie de Me. Maubach, en faveur de MM. Sabiaux, père et fils, 2e. et 3e. accusés.

Une des charges résultantes de l'accusation consiste en ce qu'une grande quantité d'arbres anciens et modernes, marqués en réserve dans plusieurs coupes de 1817 à 1821 auraient été abattus et enlevés par des adjudicataires, à la connaissance des gardes-généraux et particuliers, sans que ceux-ci aient dressé procès-verbaux contre les auteurs de ces délits, parce que les adjudicataires qui s'en étaient rendus coupables, avaient acheté leur silence par des cadeaux soit en argent soit en nature de bois.

Un autre chef d'accusation porte sur les pâturages que les gardes auraient tolérés depuis 1814, dans les cantons non défensables des bois soumis à leur surveillance, et qu'ils n'ont pas permis ces dévastations, moyennant une certaine somme qu'ils exigeaient des paysans, mais qu'ils les ont encore encouragés en menant leurs propres bestiaux dans les jeunes tailles, dont ils ont ainsi détruit toutes les espérances qu'elles donnaient pour l'avenir. Les délits de pâturages sont compris dans le quatrième chef d'accusation.

— Le *Courrier des Pays-Bas*, rend compte dans les termes suivans de l'audience du tribunal correctionnel de Louvain, dans laquelle on juge M. Carpentier, auteur de l'article intitulé *Fond de Valise*.

L'audience étant ouverte à trois heures et demie, la parole a été accordée au prévenu, qui a commencé par se plaindre avec force des expressions dures employées à son égard par le ministère public dans la séance précédente. Il a observé qu'il avait lieu de s'étonner d'un pareil traitement, rien de sa part n'ayant puy donner lieu, et rappelé que s'il lui fut échappé quelque inconvenance, excusable dans sa position, c'était au président qu'il appartenait de la réprimer, lui seul étant chargé de la police de l'audience. Après avoir présenté comme au moins douteuse l'existence du délit qui lui était imputé, il a abordé la question de droit, en établissant que la loi permettait la critique des actes de l'autorité, se bornant à interdire les termes offensans et injurieux; que même il ne pouvait exister à cet égard de distinction entre la critique fondée et celle qui ne l'était pas, l'adoption du principe contraire devant avoir pour résultat nécessaire de rendre les tribunaux juges des souverains critiqués, puisqu'alors ils seraient constitués les examinateurs de la justice et de l'utilité des actes de leur administration, ce qui serait, a-t-il ajouté, attentatoire à la dignité de la couronne. Entrant ensuite dans la définition des termes offensans et injurieux, il a soutenu qu'on ne pouvait donner cette qualification à ceux qui seraient de nature à caractériser le fait censuré. Il a appuyé ce système d'hypothèses ayant pour objet d'établir que dans une foule de circonstances le non emploi de termes propres à qualifier un fait blâmable, et l'usage d'expressions atténuantes et détournées, altérerait le fait dans son essence, et deviendrait un outrage à la vérité. « La piraterie, a-t-il dit à ce sujet, sera toujours un brigandage, et le pirate un brigand; la violation d'un serment sera toujours un parjure; Néron sera toujours un monstre, Attila un barbare, Louis XIV un despote » Il en a conclu que l'emploi, dûment propre à caractériser le fait dans le sens de la censure, était licite, et a cité à ce sujet cet axiome de jurisprudence: *Minimè sunt mutanda, quæ interpretationem certam semper habuerunt*. Il a observé que la pratique était constante dans ce sens, et a rappelé à ce sujet les opinions qu'avaient hautement exprimées presque tous les journaux de l'Europe sur certains actes politiques d'une date récente, tels que la guerre d'Espagne, la défection de quelques chefs constitutionnels dans ce pays, les tentatives de la Sublime Porte, pour replacer les Hellènes sous le joug dont ils s'étaient affranchis, les derniers événemens de Portugal, etc. Il a observé que nulle poursuite n'avait été dirigée contre les écrivains qui s'étaient exprimés à ce sujet avec une juste sévérité, et que ce silence ne pouvait être regardé comme le résultat de l'inconsidération, mais de la conviction qu'un système différent rendrait le ministère public l'arbitre souverain de tous les écrits: sur quoi il a soutenu avec raison que si ce dernier principe était admis, il serait de l'intérêt des écrivains eux-mêmes d'invoquer la censure préalable, d'ailleurs si nuisible à la propagation des lumières. « Mais quand donc, a-t-il demandé, la loi sera-t-elle applicable? quand les termes employés pourront-ils être estimés injurieux et outragans? Lorsqu'ils seront *en-dehors des faits*; qu'ils seront inutiles pour caractériser l'acte censuré; qu'enfin, toujours en dehors des faits, ils s'adresseront à la personne. Il a trouvé la preuve de cette intention du législateur dans l'unité de peine prononcée par la loi du 28 septembre 1816 contre des délits qui seraient si multiformes. Il a invoqué, quant au véritable sens des deux premiers articles de cette loi, l'interprétation qui leur a été donnée dans la seconde chambre des états-généraux par M. Gendebien, lors de sa discussion. Mettant ensuite hors de question les passages de l'article incriminé qui, a-t-il dit, a été innocenté de fait par l'arrêt de la chambre de mise en accusation, il s'est arrêté sur ceux qui seuls se trouvaient soumis au jugement du tribunal correctionnel. Il a allégué à cet égard que les actes de Sa Majesté le roi de France n'étaient point mentionnés en termes offensans et injurieux, puisque la phrase qui s'y rapporte contient d'abord les propres paroles de ce monarque, consacrée par une déclaration officielle; ensuite la citation d'un fait constant, et enfin des observations sur la conduite d'un personnage qui sous le rapport politique et littéraire était justiciable, quant à ses actes publics, de la censure de tout écrivain. M. van Meenen, qui,

comme nous l'avons dit, s'était chargé de la défense de l'accusé, et qui avait déjà deux fois pris la parole, d'abord pour lire et commenter l'arrêt de renvoi, ensuite pour expliquer le texte hollandais de la loi du 28 septembre, a présenté ensuite les considérations qui militaient en faveur de son client. Ces deux discours réunis ont duré près de 3 heures. La parole ayant alors été accordée à M. le procureur du roi, il a cru pouvoir citer, relativement à l'accusé, des circonstances étrangères à la cause et absolument personnelle; procédé contre lequel celui-ci s'est élevé avec beaucoup de force, se plaignant que parmi les faits de cette catégorie, l'on n'eût fait choix que de ceux qui lui étaient défavorables. Cette réplique a été accueillie, par les applaudissemens de l'auditoire, que n'a pu contenir qu'imparfaitement le respect dû à la justice. Le ministère public ayant repris la parole, a conclu à l'application de la loi. L'accusé a de nouveau soutenu son système de défense, et a terminé par un récit détaillé des antécédens de cette affaire. C'est alors que le tribunal a prononcé le jugement déjà connu de nos lecteurs. L'intérêt que cette cause a excité dans la ville où elle a eu lieu, celui que nous devons naturellement y prendre, et enfin celui qu'elle présente, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, sous un point de vue général semble justifier les détails dans lesquels nous avons cru devoir entrer à cet égard.

LIÈGE, LE 2 AOUT.

Les journaux de Paris parlent avec éloge d'un nouveau mode d'éclairage par le gaz hydrogène portatif à régulateur. On en a fait une expérience publique, le samedi 24 juillet, dans la rue de Grenelle-St.-Honoré; les résultats en paraissent extrêmement satisfaisans. L'appareil qui contient le gaz n'est guère plus grand qu'une lampe ordinaire quand il n'a qu'un seul bec; la dimension augmente dans la même proportion que le nombre des becs que le gaz doit alimenter. Les inventeurs de ce procédé se proposent d'éclairer toutes les rues où les gros tuyaux des établissemens actuels ne peuvent pénétrer, et les appartemens dont les locataires ne pourraient obtenir le droit de percer les murs des voisins. Ce qu'il y a de plus important dans cette invention, c'est que les frais du premier établissement ne sont pas hors de proportion avec les moyens des villes de province, ni même avec ceux des particuliers qui possèdent des fabriques. On se sert beaucoup maintenant de l'huile en France pour l'extraction du gaz; on y voit l'avantage d'encourager la culture des graines oléagineuses, qui avait d'abord souffert de l'introduction du gaz; on s'affranchit aussi de cette manière du tribut qu'on aurait été forcé de payer pour l'introduction du charbon à la Belgique, ou plutôt à l'Angleterre; car il paraît que les moyens d'extraction et de transport de la houille que possède l'Angleterre lui donnent de grands avantages sur les autres pays, et qu'ici comme dans d'autres branches industrielles, elle profite de toutes les ressources que lui offrent le perfectionnement de ses machines, la multitude des canaux et les routes en fer, dont il résulte une si grande économie de frais et de tems.

— Une ancienne gravure de Maso Tiniguerra, représentant la Madonne entourée d'anges et de saintes, a été achetée ces jours derniers dans une vente publique à Londres par un amateur, pour trois cents guinées. Jamais peut-être une gravure n'a été portée à un tel prix.

— A la dernière réunion de la société horticultrale à Londres, on a exposé une fraise qui avait 3 pouces de diamètre.

— Des Espagnols réfugiés en Angleterre y publient un journal sous ce titre : *Ocios de Españoles emigrados* (Loisirs d'Espagnols émigrés.)

— Le libraire Murray de Londres, vient de mettre en vente le dernier chant du *Childe-Harold* de lord Byron. Le poète en avait fait présent à son ami M. Dallas; et celui-ci l'a vendu au libraire Murray, moyennant cinq cents livres sterling.

VARIÉTÉS.

* La Peyronie disait à Daguesseau qu'il fallait élever un mur d'airain entre les médecins et les chirurgiens, alors en querelle : *je le veux bien*, répondit le chancelier, *mais de quel côté faudra-t-il placer le malade ?*

* Celui qui pense qu'il faut fuir la philosophie, ne cherche qu'à nous empêcher d'aimer la sagesse. (St. AUGUSTIN, de la cité de Dieu.)

* Licurgue eut le malheur de ne connaître d'occupation digne d'un homme que la guerre; de bonheur que dans la domination; et le peuple qu'il forma, étranger à tout ce qui a fait des Grecs les bienfaiteurs du genre humain, serait confondu avec cette foule de nations qui ont passé sur la terre sans y laisser aucune trace, s'il n'eût partagé avec Athènes l'honneur d'avoir préservé l'Europe de la domination des Perses, et la raison du joug des superstitions orientales. (Condorcet.)

* Un jeune-homme des départemens, arrivant à Paris, à cette époque de la révolution où l'on avait supprimé les saints, devait aller loger dans la rue Ste.-Barbe; étant à moitié chemin

du faubourg St.-Antoine, il demanda à un particulier la rue Barbe. Je vais dans le quartier où elle est, lui répondit-il, je puis vous y conduire. Nos deux personnages, après avoir suivi les boulevards jusqu'à la Magdelaine du Roule, et l'étranger demandant à tout moment la rue Barbe, son compagnon en le faisant entrer chez un apothicaire, dit à ce dernier Monsieur, voudriez-vous bien donner la rhubarbe au citoyen ?

* Les constitutions sont les limites et les boulevards du pouvoir. (De Salvandy.)

* Un plaisant disait qu'un fournisseur de l'armée était un volcan. (Vole-camp.)

* Rigaut faisait le portrait d'une jolie femme; il s'aperçut que dès qu'il travaillait à la bouche, la dame s'efforçait de le rendre plus petite et mettait ses lèvres dans la plus violente contrainte. Le peintre, impatient, lui dit : « Ne vous gênez pas, Madame, cessez de tant fermer la bouche; pour peu que vous le désiriez, je n'en mettrais pas du tout. »

* L'humeur des soldats en Egypte, s'exhalait en mauvaises plaisanteries : ils en voulaient beaucoup au général Callarelli, qu'ils croyaient un des auteurs de l'expédition, ainsi lorsqu'ils le voyaient passer : celui là, disaient-ils à ses oreilles, se moque bien de ce qu'arrivera; *il est toujours bien sûr d'avoir un pied en France.*

Ce général avait perdu une jambe, au bord du Rhin.

* Mde. la duchesse de Longueville, si connue par l'originalité de son esprit et ses liaisons avec les grands hommes de son siècle, s'écriait, après avoir bu, avec délice, un verre d'eau à la glace : *Quel dommage que ce ne soit pas un péché.*

* La duchesse de L... avait dans le son de la voix, je ne sais quoi de dur et de viril, qui contrastait beaucoup avec la douceur de ses traits. Un jour qu'elle venait de faire l'aumône à un pauvre à la porte, de St. Thomas-d'Aquin, en lui disant seulement : *tiens mon ami*; l'aveugle lui répondit sur le champ : *merci mon colonel.*

* Un ambassadeur français à Madrid ayant manqué par inadvertance à rendre à un grand d'Espagne le salut qu'il en avait reçu, alléguait pour son excuse l'extérieur peu avantageux du seigneur castillan : « Soyez donc averti, lui dit Charles III, » que toutes les fois que vous rencontrez à ma cour un homme » petit, chetif, contrefait, un peu bossu, marchant d'un pas » mal assuré, c'est un grand de première classe : vous ne » pouvez vous y tromper : les grands d'Espagne ont toujours » quelque chose qui les distingue. »

* L'on a plus de peine dans les partis à vivre avec ceux qui en sont, qu'à agir contre ceux qui y sont opposés. (Cardinal de Retz.)

* Je connais le peuple de Paris, il lui faut des remontrances et des spectacles, et un jour peut-être bien pis encore que tout cela. (Louis XV.)

* On rapporte que le peintre du salon d'Hercule à Versailles se tua de désespoir lorsque le ministre lui demanda combien il voulait par toise pour sa peinture.

* Une veuve choisit toujours son second mari aussi différemment du premier qu'elle peut. (Sterne. *Tristram-Shandi.*)

* On aime à se rappeler la réponse piquante que Napoléon fit à sa sœur. Lorsque Joseph monta sur le trône de Naples, Caroline, alors grande-duchesse de Berg, d'un caractère très-ambitieux, osa se plaindre à l'empereur de ce qu'il n'avait pas encore songé à lui donner une couronne. — « Vos plaintes m'étonnent, Madame, lui répondit-il avec le plus grand sangfroid : On dirait, à vous entendre, que je vous ai privée de la succession de feu notre père. »

* On connaît ce mot d'une vieille grande dame à qui l'on tâchait de faire comprendre le danger et le ridicule d'une liaison par trop disproportionnée sous le rapport de l'âge et de la qualité : « allez, allez, répondit-elle, il n'y a pas de vieille duchesse pour un bourgeois. »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 31 juillet.

Naissances : 5 garçons, 1 fille.

Décès : 1 garçon, 1 fille, 2 femmes; savoir :

Aделаïde-Justine comtesse de Fusco Matoloni, âgée de 74 ans, rentière, rue derr. St-Jacques, n. 494, veuve d'Arnold-Mathias baron de Semzelle.
Elisabeth Donnay, âgée de 48 ans, cabaretière, rue des Honrs, n. 819, veuve d'Etienne Peron.

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

M. HILGERS est arrivé avec un transport de beaux chevaux de selle, de cabriolet et de voiture; race de Meklenbourg. Il loge à l'hôtel de la Pomelette, rue Souverain-Pont.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320.

et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché aux

Bois, et chez tous les directeurs des postes.

Les annonces sont insérées à deux sous par lignes.